

CABINET Jean-Claude LE KERVERN

Expertise immobilière – Transaction – Location – Gestion locative – Conseil Tél : 02 96 75 16 14

BAREMES D'HONORAIRES TRANSACTION au 17/01/2020

EXPERTISE EN VALEUR VÉNALE *:

- Forfait de 700 € TTC** pour une maison d'habitation et de 400 € TTC** pour un appartement. Sur devis si surface habitable supérieure à 150 m².
- OFFERT si Mandat Expert Equitable

ESTIMATION: Forfait de 200 € TTC**

TRANSACTION POUR LES PARTICULIERS (terrains, appartements et maisons) :

PRIX DE VENTE, CESSION DE DROIT AU BAIL OU D'ENTRÉE :	Mandat Non Exclusif	Mandat Expert Exclusif	Mandat Expert Equitable
	Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur	Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur	Honoraires TTC** à la charge de l'acquéreur
0 à 50 000€	4 400,00 €	4 300,00€	4 200,00€
50 001€ à 90 000€	8,10%	8,00%	7,90%
90 001€ à 130 000€	7,10%	7,00%	6,90%
130 001€ à 180 000€	6,50%	6,40%	6,30%
180 001€ à 220 000€	6,00%	5,90%	5,80%
220 001€ à 290 000€	5,80%	5,70%	5,60%
290 001€ à 340 000€	5,40%	5,30%	5,20%
340 0001€ à 400 000€	5,10%	5,00%	4,90%
400 001€ à 500 000€	1€ à 500 000€ 4,70%		4,50%
500 001€ et plus	4,10%	4,00%	3,90%

TRANSACTION POUR LES PROFESSIONNELS (fonds de commerce, locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux, locaux tertiaires et bureaux) :

PRIX DE VENTE TTC**	Honoraires HT** à la charge de l'acquéreur	
0 à 50 000€	11%	
50 001€ à 100 000€	10%	
100 001€ à 150 000€	9,50%	
150 001€ à 200 000€	9%	
200 001€ et plus	8%	

^{**}TVA au taux légal en vigueur

^{*}Membre du Centre National de l'Expertise. Numéro d'agrément N° AR101659 soumis à l'appartenance au Réseau Arthurimmo.com et à la fourniture d'un justificatif d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle



CABINET Jean-Claude LE KERVERN

Expertise immobilière – Transaction – Location – Gestion locative – Conseil **Tél : 02 96 75 16 14**

BAREMES D'HONORAIRES LOCATION au 17/01/2020

LOCATION POUR LES PARTICULIERS (appartements et maisons):

	Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	État des lieux d'entrée	État des lieux de sortie	Entremise et négociation		
Honoraires TTC* à la charge du Bailleur						
Inférieur à 30 m²	8€/m²	3€/m²	2€/m²	100 €		
Entre 30 et 60 m²	7€/m²	2€/m²	2€/m²	100 €		
Supérieur à 60 m²	6€/m²	110€	110€	100 €		
Honoraires TTC* à la charge du Locataire						
Inférieur à 30 m²	8€/m²	3€/m²				
Entre 30 et 60 m²	7€/m²	2€/m²				
Supérieur à 60 m²	6€/m²	110€				

GESTION LOCATIVE POUR LES PARTICULIERS :

Délégation à l'organisme LOCAGESTION (Convention N°0622120).

- ➤ Honoraires : SANS ENGAGEMENT* A partir de 4 % HT du loyer encaissé**. (soit 4.8 % TTC au taux actuel de la TVA)
- ➤ Honoraires : SANS ENGAGEMENT*A partir de 4 % HT du loyer encaissé**+ Garantie Loyers Impayés 3 % TTC (soit 4.8 % TTC + 3 % TTC de prime d'assurance)

<u>LOCATION</u>: Baux commerciaux et professionnels (locaux industriels, locaux d'activités, entrepôts, murs commerciaux et bureaux):

À la charge exclusive du Locataire :

- > 9 % du loyer HT* de la première période triennale
- Si bail dérogatoire ou de courte durée : 20 % HT* du loyer annuel

^{*}Mandat sans engagement de durée, résiliation par envoi d'un courrier RAR et avec un préavis de 3 mois.

^{**}Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements géré : - Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 6 % HT hors assurance loyers impayés

⁻ Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1500 et 2000 € : **5 % HT** hors assurance loyers impayés

⁻ Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : **4** % **HT** hors assurance loyers impayés

^{*} TVA au taux légal en viqueur